

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION
DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES**

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical
Séance du 15 décembre 2021
Délibération n° 2021_CS05_05**

Le 15 décembre 2021 à 10h30, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, dûment convoqué le 7 décembre 2021, s'est réuni en séance publique, à l'espace culturel du Couzuy à BOISSEUIL, sous la présidence de M. Vincent LÉONIE.

Etaient présents :

Monsieur Nicolas BALOT, Monsieur Jacques BERNIS, Monsieur Christian BLANCHET, Madame Monique DELPI, Monsieur Fabien DOUCET, Monsieur Jean-Pierre DUCHER, Monsieur Jean-Pierre FLOC'H, Monsieur Joël GARESTIER, Monsieur Guillaume GUÉRIN, Monsieur Philippe JANICOT, Monsieur Laurent LAFAYE, Monsieur Maurice LASNIER, Madame Julie LENFANT, Monsieur Vincent LÉONIE, Monsieur Denis LIMOUSIN, Madame Nathalie MÉZILLE, Monsieur Jean-Paul PERRAUDIN, Monsieur François POIRSON, Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Monsieur Jacques ROUX, Monsieur Damien SAUVERON, représentants de la communauté urbaine Limoges Métropole,

Madame Andréa BROUILLE, Monsieur Olivier CHATENET, Monsieur Jean-Jacques DUPRAT, Monsieur Jean-Marie HORRY, Monsieur Bernard LAUSERIE, Monsieur Jean-Marc LEGAY, Madame Elisabeth PETIT, Madame Chantal PIQUET, Monsieur Jacques PLEINEVERT, Madame Claudine ROUX, Madame Jany-Claude SOLIS, Monsieur Bernard TROUBAT, Monsieur Pierre VALLIN, représentants de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN),

Monsieur Alain FAUCHER, Monsieur Jean-Pierre ESTRADE, Monsieur Alexandre MAZIN, Monsieur Jean-Pierre NEXON, Monsieur Alain PÉRABOUT, Madame Eliane VERGNE, représentants de la communauté de communes de Noblat,

Madame Sylvie ACHARD, Monsieur René ARNAUD, Madame Véronique GODMÉ, Monsieur Maurice LEBOUTET, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Sonia SOULAT, Monsieur Francis THOMASSON, représentants de la communauté de communes du Val de Vienne.

Absents excusés représentés :

M. Lucien DUROUSSEAUD (Limoges Métropole) représenté par son suppléant M. Damien SAUVERON (Limoges Métropole)

M. Serge ROUX (Limoges Métropole) représenté par son suppléant M. Jean-Pierre FLOC'H (Limoges Métropole)

Monsieur Benoit BLANCHARD (Noblat) représenté par Madame Eliane VERGNE (Noblat)

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Jean-Luc BONNET (Limoges Métropole) donne pouvoir à M. Philippe JANICOT (Limoges Métropole)

Monsieur Alain BOURION (Limoges Métropole) donne pouvoir à M. Fabien DOUCET (Limoges Métropole)
M. Ludovic GÉRAUDIE (Limoges Métropole) donne pouvoir à M. Laurent LAFAYE (Limoges Métropole)
Monsieur Vincent JALBY (Limoges Métropole) donne pouvoir à Mme Nathalie MÉZILLE (Limoges Métropole)
M. Sébastien LARCHER (Limoges Métropole) donne pouvoir à Mme Monique DELPI (Limoges Métropole)
M. Emile-Roger LOMBERTIE (Limoges Métropole) donne pouvoir à M. Vincent LÉONIE (Limoges Métropole)
M. Clément RAVAUD (Limoges Métropole) donne pouvoir à M. Jacques BERNIS (Limoges Métropole)
Mme Hélène DELOS (ELAN) donne pouvoir à M. Bernard LAUSERIE (ELAN)
M. Fabien DUPUY (ELAN) donne pouvoir à M. Jean-Marie HORRY (ELAN)
M. Franck MAITRE (ELAN) donne pouvoir à Mme Andréa BROUILLE (ELAN)
M. Gaston ALBRECHT (Noblat) donne pouvoir à M. Alexandre MAZIN (Noblat)
M. Alain DARBON (Noblat) donne pouvoir à M. Alain FAUCHER (Noblat)
M. Michaël KAPSTEIN (Noblat) donne pouvoir à M. Alain PÉRABOUT (Noblat)
M. Hervé VALADAS (Noblat) donne pouvoir à M. Jean-Pierre ESTRADÉ (Noblat)
M. Alain GEHRIG (Val de Vienne) donne pouvoir à Mme Sonia SOULAT (Val de Vienne)
M. Gérard KAUVACHE (Val de Vienne) donne pouvoir à M. René ARNAUD (Val de Vienne)
M. Gilles ROQUES (Val de Vienne) donne pouvoir à M. Maurice LEBOUTET (Val de Vienne)

Absents excusés :

Mme Sarah GENTIL (Limoges Métropole)
Mme Marie LAPLACE (Limoges Métropole)
M. Christophe MALIFARGE (Limoges Métropole)
Mme Emilie RABETEAU (Limoges Métropole)
M. Jean-Yves RIGOUT (Limoges Métropole)
Mme Gülsen YILDIRIM (Limoges Métropole)
M. Vincent CARRÉ (ELAN)
M. Dominique MARQUET (Noblat)
M. Philippe BARRY (Val de Vienne)
Mme Marylène HENRION (Val de Vienne)

Absents :

M. Claude BRUNAUD (Limoges Métropole)
M. Jean-Michel BERTRAND (ELAN)

Assistaient également à la réunion :

Mme Sylvie MOREAU, SIEPAL
Mme Chloë LEGRAND, SIEPAL
Mme Anne-Sophie PIERRE, SIEPAL
M. Clément BOUSSICAULT, SIEPAL

M. Alexandre MAZIN (Noblat) et M. Claude MONTIBUS (Val de Vienne) sont nommés secrétaires de séance.

Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges
Comité Syndical du 15 décembre 2021 – Modification n°7 du PLU d'Aureil – Avis du Comité Syndical

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-258728526-2.0211215-2021_CS05_0

Modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aureil

Avis du Comité Syndical

Rapporteur : Madame Monique DELPI, Vice-Présidente du SIEPAL

Considérant l'adhésion au SIEPAL de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole, devenue Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2019,

Vu les statuts du SIEPAL, et notamment l'article 2, disposant que le SIEPAL est associé à l'élaboration, la modification et la révision des documents d'urbanisme des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire,

Vu la délibération du 7 juillet 2021 du Comité Syndical du SIEPAL approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Limoges,

Considérant que le SCoT 2030 de l'Agglomération de Limoges est exécutoire depuis le 8 septembre 2021

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Aureil approuvé le 26 février 2005,

Vu la délibération de la Communauté Urbaine Limoges Métropole en date du 18 décembre 2020 prescrivant la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aureil,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L153-40 disposant que le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme est notifié aux personnes publiques associées et considérant le 2° de l'article L132-9 du code de l'urbanisme stipulant que l'établissement porteur du SCoT est associé à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme,

Vu le dossier de modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aureil reçu le 27 octobre 2021, accompagné d'un courrier de Limoges Métropole sollicitant l'avis du SIEPAL avant la fin de l'enquête publique qui se déroulera entre janvier et février 2022.

La commune d'Aureil, membre de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole et située en 2^{ème} couronne du SIEPAL, compte 1004 habitants en 2017 selon l'INSEE.

Le Conseil Communautaire de Limoges Métropole a prescrit la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Aureil afin de modifier le règlement écrit pour reclasser une partie d'une zone Naturelle (N) en zone Naturelle maraîchage (Nm) d'environ 3,2 hectares.

La commune a fait l'acquisition d'un domaine agricole à proximité du centre-bourg et souhaite y développer une activité de maraîchage. L'implantation de l'activité maraîchère de manière pérenne participera au Projet Alimentaire Territorial porté par Limoges Métropole.

Actuellement les parcelles pour implanter les serres sont classées en zone Naturelle où les constructions agricoles ne sont pas autorisées. Le zonage proposé permettra l'implantation de serres sous certaines conditions. L'Espace Boisé Classé au nord de la parcelle est maintenu.

Le projet de modification du PLU précise les aménagements envisagés dans le cadre de l'activité de maraîchage sur la parcelle. Pour assurer la production, le besoin serait d'environ 2000m² de serres. L'implantation serait au sud de la parcelle.

Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation de l'Agglomération de Limoges
Comité Syndical du 15 décembre 2021 – Modification n°7 du PLU d'Aureil – Avis du Comité Syndical

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2021

Application agréée E-legalite.com

Afin d'approvisionner les cultures en eau, il est prévu de créer une retenue d'eau.

Le projet se trouve dans un espace de prairies agricoles, il n'entraîne pas de modifications du PADD, et ne concerne pas de zone humide. Il permet la mise en œuvre concrète de l'orientation 24 du DOO du SCoT qui prescrit l'identification de secteurs propices au développement des espaces de maraîchage.

L'avis rendu à ce jour porte exclusivement sur la modification n°7 du PLU, il ne préjuge en rien de la compatibilité du document d'urbanisme local dans son ensemble avec le SCoT de l'agglomération de Limoges approuvé le 7 juillet 2021 et exécutoire depuis le 8 septembre 2021.

Il est proposé au comité syndical d'émettre un avis favorable sur la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aureil.

Après discussion, le Président fait procéder au vote :

Nombre de votants :	64
Résultat du vote :	
Pour :	64
Contre :	0
Abstention :	0

La présente délibération est ADOPTÉE à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,

Fait à Limoges, le 15 décembre 2021

**Conformément au Code Général
des Collectivités Territoriales.**

Formalités de publicité effectuées

Le 16 décembre 2021.

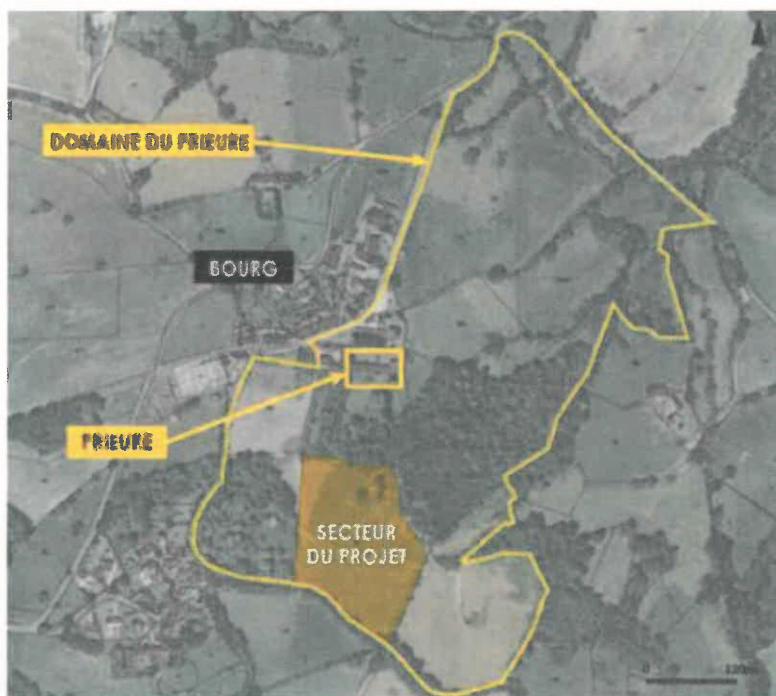
Transmis en Préfecture le 16 décembre 2021.

Le Président,

Vincent LÉONIE

ANNEXE

Localisation du projet – extrait du dossier de Limoges Métropole
« Procédure de modification n°7 du PLU d'Aureil »



Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges
Comité Syndical du 15 décembre 2021 – Modification n°7 du PLU d'Aureil – Avis du Comité Syndical

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-258728526-20211215-2021_CS05_0